



## Conséquences d'un vol à l'étalage en Allemagne par un français.

Par **FFX**, le **19/12/2009** à **13:09**

Bonjour, je suis parti en Allemagne il y a maintenant 2 mois et j'ai commis un vol à l'étalage d'un montant de 12€ dans un magasin allemand ; acte irréfléchi et immature certes. Je retournais en France le lendemain et je n'ai pas pu payer l'amende d'un montant de 100€ ; le vigile a été assez bref et peu précis par rapport au paiement, il m'a seulement dit de payer 100€ en liquide, rien d'officiel, aucune signature de documents requise ect. Premièrement je n'avais pas l'argent, deuxièmement je repartais le lendemain; un dimanche ou le magasin était fermé. Je n'ai donc pas payé. Je n'ai toujours rien reçu de la part du magasin afin de régler cette somme. Devrai-je m'inquiéter? Est-ce déjà oublié et classé? Je crains de recevoir une lettre dans quelques mois demandant de payer une somme faramineuse n'ayant rien réglé précédemment mais je n'ai reçu AUCUN papier, AUCUN avertissement et AUCUNE réclamation. D'autre part, j'ai reçu une lettre de la police allemande; ce fut ma 1ère infraction, il n'y a donc pas de suite. Mais vais-je recevoir une lettre de la police française malgré tout? Merci de m'éclairer sur ces quelques points, cela me serait d'une grande utilité.

Par **louloute57**, le **23/03/2010** à **20:47**

bonjour,  
je viens de vivre à peu près la même situation  
[http://www.legavox.fr/forum/penal/etalage-allemande-17ans\\_16471\\_1.htm](http://www.legavox.fr/forum/penal/etalage-allemande-17ans_16471_1.htm)  
j'aimerais savoir ce qui vous est arrivé au final?